

En 2017, le RSI compte près de 563 000 bénéficiaires d'une prise en charge des soins au titre d'une affection de longue durée (ALD¹).

Les ALD 30, soient les affections figurant sur la liste des pathologies, constituent 95 % de l'ensemble des ALD. Cinq ALD regroupant les pathologies cardiaques, le diabète et les tumeurs représentent près de 70 % des effectifs.

Les dépenses des patients en ALD représentent 62 % des dépenses et constituent le principal moteur de la croissance des dépenses.

CHIFFRES ESSENTIELS

563 000 personnes
en ALD en 2017

12 % de la population protégée

65 % d'hommes / **35 %** de femmes

543 000 personnes prises en charge
au titre d'une ALD 30

29 165 au titre d'une ALD hors liste (ALD 31)

3 709 au titre d'ALD multiples (ALD 32)

741 785 affections toutes ALD confondues

1,3 ALD par bénéficiaire en moyenne

■ LA POPULATION EN AFFECTION DE LONGUE DURÉE PROGRESSE DE FAÇON PLUS DYNAMIQUE EN 2017

563 000 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD, soit une progression de 3,7 % en 2017, une évolution légèrement plus dynamique que celle enregistrée en 2016 (+3,5 %). Elles représentent 12 % de la population protégée. Elles sont majoritairement prise en charge au titre d'une ALD 30. En moyenne, chaque personne exonérée au titre d'une ALD est atteinte de 1,3 affection. On recense ainsi 741 800 affections (toutes ALD confondues). L'augmentation des affections s'est nettement accélérée depuis 2016, de 2,9 % en moyenne, suite à la simplification, depuis juin 2016 des attributions des ALD 30.

Le nombre de patients en ALD 30 progresse plus rapidement que la population protégée (+3,8 % contre 2,1 %). Ceci s'explique principalement par le vieillissement de la population, les ALD concernant plus fréquemment les personnes âgées.

■ CINQ AFFECTIONS CONCENTRENT PRÈS DE 70 % DES ALD 30

Sur les 30 affections de la liste, cinq groupes d'affections concentrent 69 % des ALD, le diabète et les tumeurs représentent à eux seuls 40 % des affections (ALD 08 et 30). Ces deux ALD ont contribué pour près de moitié à l'augmentation du nombre total d'ALD en 2017. Le diabète qui constitue la première affection prise en charge devant le cancer, progresse de manière dynamique depuis plusieurs années même si sa croissance tend à décélérer (+3,5 % par an en moyenne depuis 2015), en dépit d'une accélération des attributions depuis 2016, après une progression moyenne de 5,3 % par an de 2010 à 2014. Les tumeurs progressent de manière dynamique depuis 2016 (+3,6 % en moyenne par an), après avoir stagné depuis 2010, en lien avec une forte progression des attributions depuis 2015 (+6,8 % en moyenne par an). Viennent ensuite les maladies coronaires, les pathologies cardiaques et les artériopathies chroniques qui progressent de 3 % en 2017 comme en 2016 soutenues par des attributions très dynamiques depuis 2015 (+7,8 % en moyenne par an). En 2017, les 5 premières ALD progressent légèrement plus rapidement que l'ensemble des affections (+3,5 % versus +3,2%).

¹ Le dispositif des ALD vise à réduire la charge financière des assurés souffrant d'une maladie longue et coûteuse. Les assurés bénéficient d'une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie de leurs dépenses de soins en rapport avec leur ALD (dans la limite des tarifs opposables). Introduit dès 1945 au titre de quatre maladies (cancer, tuberculose, poliomyélite, maladie mentale), ce dispositif concerne actuellement plus d'une trentaine de groupes de pathologies.

Tableau 1 : nombre de bénéficiaires d'ALD au 31 décembre 2017

	Nombre de bénéficiaires	Variation 2017/2016
ALD 30*	542 999	3,8 %
ALD hors liste* (31)	29 165	1,2 %
Pathologies invalidantes* (32)	3 709	-7,9 %
Ensemble des bénéficiaires	562 766	3,7 %

*ALD 30 : affections figurant sur la liste des 30 affections, établie par décret, comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. ALD hors liste (31) : ALD ne figurant pas dans le décret. Pathologies invalidantes : plusieurs ALD 30 et/ou hors liste.

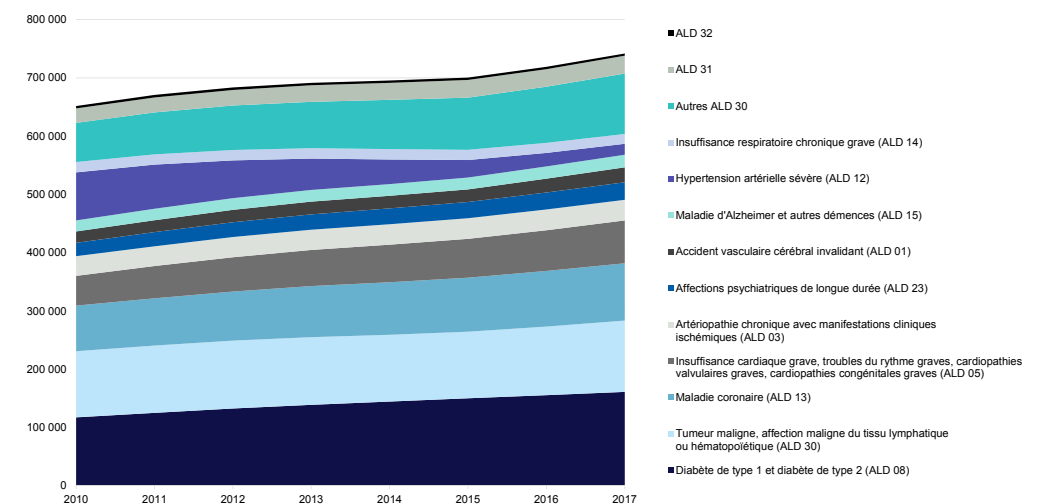
Champ : France entière.
Source : CNDSSSTI, 2018.

Tableau 2 : nombre et évolution des principales ALD 30 en 2017

Groupe ALD	Nature de l'affection (ALD 30)	Nombre d'ALD au 31/12/2017		
		Effectifs	Structure	Variation 2017/2016
8	Diabète de type 1 et diabète de type 2	161 164	22,8 %	3,6 %
30	Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	122 524	17,3 %	4,1 %
13	Maladie coronaire	98 286	13,9 %	3 %
5	Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	73 483	10,4 %	4,7 %
3	Artériopathies chroniques avec manifestations cliniques ischémiques	35 516	5 %	-0,2 %
Total des 5 premières ALD		490 973	69,4 %	3,5 %
Total ALD 30		707 484	100 %	3,3 %
Total ALD (30, 31, 32)		741 785		3,2 %

Champ : France entière.
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 1 : évolution du nombre d'ALD depuis 2010



Champ : France entière.
Source : CNDSSSTI, 2018.

■ LES HOMMES REPRÉSENTENT 65 % DES PERSONNES EN ALD 30

Les hommes représentent 65 % des bénéficiaires d'une prise en charge en ALD 30. Le diabète reste la pathologie la plus fréquemment prise en charge chez les hommes (25 % des affections), suivi des coronaropathies (17 %). Parmi les pathologies cancéreuses (16 % des affections chez l'homme), le cancer de la prostate représente 40 % des cancers en progression de 3 points par rapport à 2016. Chez les femmes, ce sont les pathologies cancéreuses qui sont en tête des ALD, à l'origine de 21 % des affections, avec notamment le cancer du sein qui représente 51 % des cancers chez la femme.

■ LES ALD HORS LISTE (ALD 31) ET POLY-PATHOLOGIES INVALIDANTES (ALD 32)

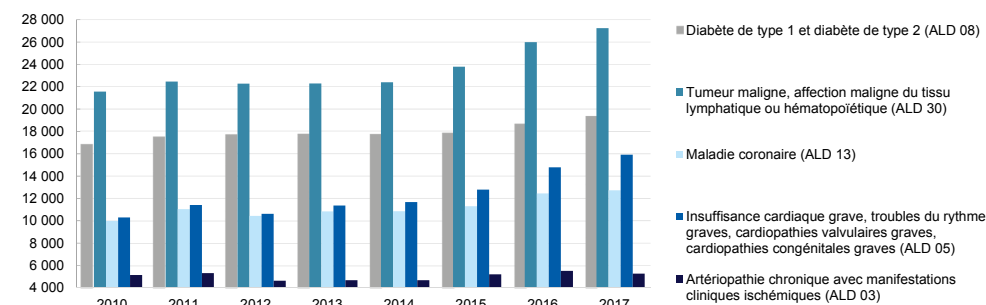
29 165 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD hors liste (31) en 2017, soit une variation de 1,2 % par rapport à 2016. Un peu plus de la moitié sont des hommes (52 %).

3 709 personnes sont exonérées du ticket modérateur au titre d'une ALD polyopathologies invalidantes (32) en 2017, en recul constant depuis 2012 (-7,9 % en 2017). Deux tiers des bénéficiaires sont des femmes (64 %).

■ LES DÉPENSES DE SOINS EN ALD REPRÉSENTENT 62 % DES DÉPENSES REMBOURSÉES

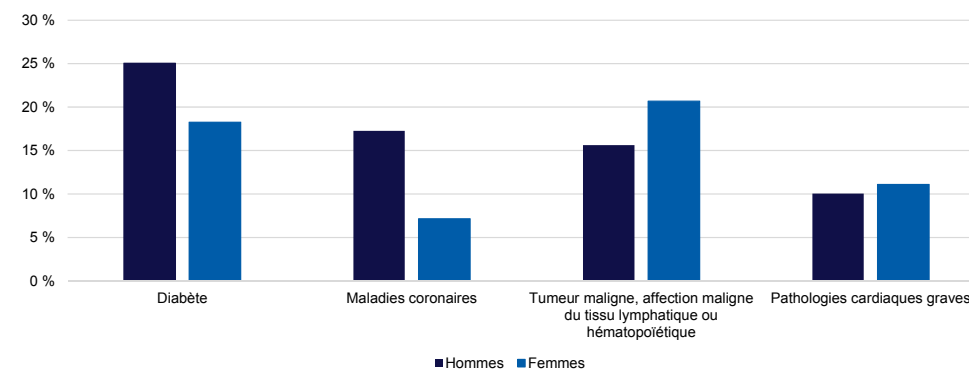
Les dépenses de soins remboursées à des personnes en ALD représentent 62 % des dépenses de soins en 2017. En effet, le montant moyen remboursé par l'Assurance maladie au titre d'une ALD est très nettement supérieur à celui d'une prise en charge aux taux usuels (en moyenne neuf fois plus en soins de ville). Dès lors, l'évolution de la population en ALD est l'un des moteurs de la croissance des dépenses, à l'instar des autres régimes d'Assurance maladie.

Graphique 2 : évolution du nombre d'attributions annuelle des 5 principales ALD 30 (y compris renouvellement)



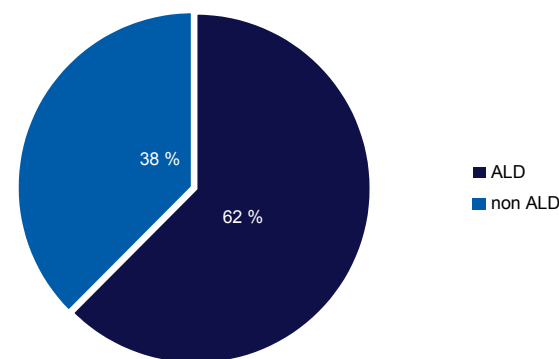
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 3 : répartition des ALD les plus fréquentes par sexe, en 2017



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 4 : structure des dépenses remboursées en 2017 selon le statut du patient



Champ : France entière, dates de soins.
Source : CNDSSSTI, 2018.